

Plan Canicule 2019

Plan Canicule 2019

Dans le cadre du plan national Canicule 2019 le niveau de veille saisonnière est activé du 1

er juin au 31 août 2019, avec en particulier la mise en service d'une plate-forme téléphonique au **0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)**.

[Retrouver de nombreux conseils pour adopter les bons réflexes face à la canicule en cliquant ici.](#)

Sur le plan communal est tenu en mairie un registre recensant les personnes âgées, handicapées, fragiles ou isolées. La Ville de Leers vous informe que vous pouvez vous manifester auprès du CCAS en composant le 03 20 200 605 afin d'obtenir la demande d'inscription sur le registre des personnes vulnérables, que ce soit pour vous-même ou pour une personne de votre connaissance que vous estimez isolée ou fragile. Vous pouvez aussi télécharger ces formulaires directement sur le site de la Ville de Leers en cliquant sur les liens suivants :

- [Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif](#) ;
- [Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif par un tiers](#).

Qui peut s'inscrire sur le registre municipal ?

Ces personnes fragiles et isolées peuvent être :

- Des personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile.
- Des personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.
- Des personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Comment s'inscrire ?

La personne concernée ou un tiers peut en faire la demande (le tiers doit être identifiable) :

- Soit par écrit.
- Soit sur appel téléphonique : 03 20 200 605.
- Soit par courrier électronique : ccas@ville-leers.fr

Pour rappel

- En vous inscrivant, vous vous engagez à communiquer les périodes pendant lesquelles vous pourriez être absent (vacances, hospitalisation...).
- L'inscription sur le registre est facultative et les données communiquées restent confidentielles. La radiation du registre communal peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite.
- L'unique finalité de ce registre est de faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires, et prendre contact régulièrement avec vous.



[Seniors](#)

Non
Non

Non
Non

Non

Non
Non